

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 13 avril 2004 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Jim Coyle, Brian Middlemiss, Pierre Lafrance, Garry Dagenais et William Twolan.

Absence motivée : Bruce Campbell, maire et Harold McKenny, conseiller.

Également présents, le secrétaire-trésorier et quelques contribuables.

PAROLE AU PUBLIC

Jean-Claude Carisse

M. Carisse s'informe de la date du début des travaux pour les égouts à Quyon.

Réponse : Nous attendons la réponse finale du gouvernement et espérons débiter les travaux le 15 mai, pour une durée totale de 5 mois.

André Richard

M. Richard demande à ce que sa demande d'appui à la C.P.T.A.Q. soit remise à l'ordre du jour.

04-04-129

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Période de questions du public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale du 3 mars 2004
 - 4.2 Procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2004
 - 4.3 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 mars 2004
 - 4.4 Procès-verbal de la séance spéciale du 24 mars 2004
 - 4.5 Procès-verbal de la séance spéciale du 31 mars 2004
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des factures payées – suite à l'approbation des engagements de dépenses
 - 5.4 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois d'avril
 - 5.5 Radiation de mauvaises créances
 - 5.6 Ajustement de revenu
 - 5.7 Taxes d'eau – propriété de M. Wayne Smith (**disussion**)
 - 5.8 Demande de remboursement à la Municipalité de Pontiac
 - 5.9 Retraite de Mme Francine Crégheur
 - 5.10 Engagement de personnel
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
 - 6.2 Rapport du délégué du département – (animaux errants – mars 2004)
 - 6.3 Formation des pompiers – Comité de sécurité incendie de la MRC

7. Travaux publics

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et zonage

- 9.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme – session du 23 février 2004
- 9.2 Rapport du délégué du département (permis émis en mars 2004)
- 9.3 Nomination d'un nouveau membre du C.C.U.
- 9.4 Premier projet de règlement 03-04 – visant à ajouter les classes d'usage C-5 et I-2
- 9.5 Second projet de règlement 02-04 – pistes cyclables
- 9.6 Règlement 07-03 – superficies minimales des bâtiments
- 9.7 Demande à la C.P.T.A.Q. – Francine Beaudoin
- 9.8 Demande de dérogation mineure – Isabel Leach
- 9.9 Demande de cadastre – Yves Mercier
- 9.10 Demande à la C.P.T.A.Q. – William Twolan
- 9.11 Règlement no 10-03 – amendement au règlement 08-02 concernant la tarification – permis d'installation septique
- 9.12 Demande à la C.P.T.A.Q. – M. Eldon Davis

10. Loisirs et culture

11. Divers

12. Rapports divers et correspondance

- 12.1 Correspondance de la ville de Gatineau – facturation des coûts d'entretien du chemin Terry-Fox pour l'année 2003
- 12.2 Correspondance de M. Jean-Claude Carisse – erreurs d'adresses avec Postes Canada
- 12.3 Correspondance de Daniel Alary – taxation municipale au niveau des terres agricoles
- 12.4 Correspondance de Suzanne Boyle-Hansen – conteste intérêts et pénalités – compte de taxes
- 12.5 Courriel de M. Guy Roussel – Plan de gestion des matières résiduelles
- 12.6 Correspondance de Quyon Citizen Committee – buts communautaires
- 12.7 Correspondance de Me Jonathan Coulombe – instructions – procédures judiciaires – dossier Liliane Simonneau
- 12.8 Correspondance de Me Jonathan Coulombe – instructions – dossiers Violet Ann McLellan, Elizabeth McCorriston, Henri Dagenais (succession)
- 12.9 Correspondance du Min. des Affaires municipales, sport et loisir - Certificat d'admissibilité – PADEM

13. Dépôt de documents

- 13.1 Correspondance du Ministre des Affaires municipales, sport et loisir – invitation à la 16^e édition de la Semaine de la municipalité
- 13.2 Correspondance de la Société d'habitation du Québec – Programme d'aide d'urgence 2004 aux ménages sans logis...
- 13.3 Correspondance de la Société d'habitation du Québec adressée à l'OMHP – Approbation du budget 2004 de l'OMHP
- 13.4 Correspondance – Municipalité de Bristol – règlements de zonage
- 13.5 Correspondance du Club de recherche d'emploi du Pontiac – projet « partenaires de la jeunesse »
- 13.6 Correspondance de Pêches et Océans – Avis en vertu de la Loi sur les pêches
- 13.7 Correspondance de Fondex Outaouais – programme de recherche en eau souterraine – village de Quyon
- 13.8 Communiqué de presse – Tournée des ateliers d'artistes du Pontiac 2004
- 13.9 Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2004 du conseil de la MRC des Collines
- 13.10 Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2004 du conseil de la MRC des Collines

- 13.11 Projet d'ordre du jour de la séance du conseil de la MRC du 18 mars 2004
- 13.12 Offre - publication – Index du Gouvernement sur DC
- 13.13 Correspondance du Conseil régional de l'environnement (CREDDO) – renouvellement de cotisation pour 2004-2005
- 13.14 Correspondance du Groupe Ultima Inc. – Mutuelle des municipalités du Québec
- 13.15 Correspondance de Bernard Marquis – transfert de lots – développement Xonar
- 13.16 Correspondance du Min. des Affaires municipales, sport et loisir – Guide des mesures de sécurité pour les systèmes de production d'eau potable
- 13.17 Ordre du jour et procès-verbal de la séance du 18 mars 2004 du conseil de la MRC des Collines
- 13.18 Dépôt du rapport financier 2003 de la MRC des Collines / *Tabling of the MRC des Collines 2003 financial report*
- 13.19 Correspondance de Madeleine Carpentier – demande de copies conformes des items 12.6 et 13.14 de l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2004
- 13.20 Comité sécurité incendie de la MRC des Collines – convocation et ordre du jour – assemblée du 7 avril et compte-rendu de l'assemblée du 11 mars
- 13.21 Commission des relations du travail – Accréditation du Syndicat des pompiers du Québec
- 13.22 Correspondance de la SDÉO – étude de faisabilité des sentiers récréatifs
- 13.23 Avis de convocation – audience – exemption de taxes foncières
- 13.24 Correspondance de la MRC des Collines – rencontre sur le PGMR
- 13.25 Procès-verbal de la séance du 19 février 2004 du conseil de la MRC des Collines

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait : 9.12 Demande à la C.P.T.A.Q. – M. Eldon Davis

Ajouts 7.1 Avis de motion – règlement d'emprunt – achat d'équipement en voirie

9.12 Demande à la C.P.T.A.Q. – M. André Richard

Adoptée

04-04-130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

04-04-131

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2004

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 mars 2004 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

04-04-132

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2004**

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 9 mars tel que rédigé et distribué.

Adoptée

04-04-133

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 18 MARS 2004**

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 18 mars tel que rédigé et distribué.

Adoptée

04-04-134

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 24 MARS 2004**

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 24 mars tel que rédigé et distribué.

Adoptée

04-04-135

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 31 MARS 2004**

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 31 mars 2004 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

04-04-136

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de 49 107,19 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 2 avril 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 040408

04-04-137

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par William Twolan
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne connaissance de la liste des dépenses incompressibles au montant de 291 207,11 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 2 avril 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste et les exigences édictées dans la résolution numéro 03-03-513.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 040408

04-04-138

LISTE DES FACTURES PAYÉES SUITE À L'APPROBATION DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de 58 194,38 \$ (voir annexe) pour la période se terminant le 2 avril 2004 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 040408

04-04-139

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS D'AVRIL

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe « A » ci-joint pour un montant total de 15 397,24 \$ taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 040408

04-04-140

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances irrécouvrables.

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation de la créance irrécouvrable suivante :

Numéro de matricule	Montant
3347-61-9595	231,01 \$
2844-88-0545	5 517,77 \$
4139-57-1879	306,93 \$
4139-47-7899	42,29 \$
4139-58-0528	126,41 \$
4139-58-9264	903,87 \$
2542-42-0223	1 677,89 \$
4239-92-8766	711,80 \$
4243-64-7812	5 396,05 \$
2541-58-0422	5 363,30 \$
3242-95-5760	1 879,20 \$
2542-32-2459	13 944,16 \$
	<hr/>
	36 100,68 \$

Adoptée

04-04-141
AJUSTEMENT DE REVENU

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'ajustement de revenu aux comptes suivants qui représente une taxe imposée en trop :

Numéro de matricule	Montant
2542-30-1737	2 375,80 \$
3944-88-2900	21,12 \$
2845 94 1050	21,15 \$
4440-07-9015	21,45 \$
3048-43-3065	21,45 \$
2339-59-6778	21,11 \$

Adoptée

04-04-142
DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE M. le maire, Bruce Campbell a fait le plein de son véhicule personnel pour une somme de 57,00 \$ en janvier 2004, laquelle somme a été facturée et payée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis juridique reçu par Me Michel Lafrenière, ce geste n'est pas conforme à la loi puisque le maire n'avait pas été préalablement autorisé à effectuer cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à M. le maire, Bruce Campbell de remettre la somme de 57,00 \$ à la Municipalité de Pontiac et auquel cas elle ne serait pas remise,

autorise Mme Ginette Bottrill à soustraire cette somme du prochain chèque émis à M. Bruce Campbell.

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Brian Middlemiss
Garry Dagenais

Roger Larose
Jim Coyle
Pierre Lafrance
William Twolan

Les conseillers qui votent contre la résolution mentionnent que M. Campbell agissait pour rendre service à la municipalité en l'absence d'inspecteur municipal.

Rejetée

04-04-143

RETRAITE DE MME FRANCINE CRÉGHEUR

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte la lettre de départ à la retraite de Mme Francine Crégheur pour le 27 mai 2004 et autorise le paiement de toutes les sommes qui lui sont dues à titre d'employée de la municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de remercier sincèrement Mme Crégheur pour toutes les années de travail qu'elle a consacrées à la municipalité.

Adoptée

04-04-144

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE le conseil engage sur une base temporaire, Mme Christiane Prince et Mme Marleen Bélisle pour travailler dans le bureau municipal au salaire prévu à la convention collective. Le secrétaire trésorier sera responsable de confier à ces employées les tâches nécessaires au bon déroulement des activités administratives.

Adoptée

04-04-145

FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines se dote d'un schéma de couverture de risques d'incendie;

CONSIDÉRANT la responsabilisation de plus en plus grande des municipalités à l'égard de certaines lois;

CONSIDÉRANT le besoin d'harmonisation de la formation en sécurité incendie à travers toutes les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT l'état du dossier de la formation, les statistiques, les priorités exprimées et la recherche d'un ratio coûts/bénéfices acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) et la Commission scolaire Western Québec (CSWQ) sont deux (2) organisations publiques reconnues;

CONSIDÉRANT QUE la CSCV et la CSWQ ainsi que la MRC et les sept (7) municipalités qui la composent, ont signé un protocole d'entente et de collaboration concernant la formation des pompiers, particulièrement les modules 1 à 9;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a donné un avis de règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles exigences du règlement en terme de formation nécessitent que la CSCV ainsi que la CSWQ entreprennent des démarches auprès de l'École nationale des pompiers afin d'être homologuées pour pouvoir dispenser les cours de Pompier I, les cours de spécialisation ainsi que les cours d'officiers;

CONSIDÉRANT QUE l'homologation demande des implications administratives et des implications au niveau de la gestion du programme Pompiers, ainsi que des implications au niveau des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la CSCV ainsi que la CSWQ veulent s'assurer de pouvoir donner la formation aux pompiers de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE:

- les démarches soient entreprises auprès de la CSCV ainsi que la CSWQ;
- ces démarches aient pour but d'en venir à un protocole d'entente et de collaboration pour la formation des pompiers de la MRC;
- cette entente de formation respecte les nouvelles exigences du projet de règlement sur la formation des pompiers;
- les sept (7) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engagent à utiliser les services des CSCV ainsi que CSWQ pour la formation des pompiers;
- cette entente permette aux commissions scolaires concernées de prendre les dispositions nécessaires afin de se faire homologuer auprès de l'École nationale des pompiers;
- cette entente soit présentée à chacune des sept (7) municipalités ainsi qu'à la MRC pour acceptation.

Adoptée

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT EN VOIRIE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller *Jim Coyle* à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt pour l'achat d'équipement pour le département de voirie.

04-04-146

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU C.C.U.

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE suite aux candidatures reçues, le conseil municipal nomme M. George Bergeron à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Le vote est demandé	POUR	CONTRE
	Roger Larose Jim Coyle Pierre Lafrance William Twolan	Brian Middlemiss Garry Dagenais

Adoptée

M. William Twolan quitte la table à 20h45.

04-04-147

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT No 03-04

"MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 – AJOUTANT LES CLASSES D'USAGES C-5 ET I-2 DANS LA ZONE A-7 AFIN DE PERMETTRE LA RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET UN ATELIER DE SOUDURE »

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le Règlement de zonage no. 177-01 pour ajouter les classes d'usage classes C-5 et I-2;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au Conseil d'inclure l'usage des classes C-5 et I-2 dans la zone agricole A-7;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour ajouter à la zone A-7, les classes d'usage « C-5– réparation d'automobiles » et « I-2 - un atelier de soudure ».

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifié pour ajouter à la zone agricole numéro A-7, les classes d'usage C-5 et I-2.

ARTICLE 2 :

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Le vote est demandé

CONTRE

POUR

Garry Dagenais
Brian Middlemiss

Roger Larose
Jim Coyle
Pierre Lafrance

Adoptée

M. William Twolan revient à 20h50.

04-04-148

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 02-04

« SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 178-01 AFIN D'AJOUTER LES VOIES CYCLABLES ET PISTES RÉCRÉATIVES NON-MOTORISÉES »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de réglementer les voies cyclables et pistes récréatives non-motorisées à être construites sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » permet aux municipalités du Québec, par le biais de leur règlement de lotissement, de réglementer les voies cyclables et pistes récréatives non-motorisées sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption de telles dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 20 janvier 2004;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pierre Lafrance
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QU' il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Pontiac et il est par le présent règlement ordonné et statué à savoir :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 02-04

« Modification au règlement de lotissement no 178-01, à l'article 3.5.5, intitulé « Largeur d'emprise des voies de circulation » ajout de l'article 3.5.5.2 Voies cyclables et pistes récréatives non-motorisées

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce règlement, au règlement de lotissement no 178-01, à l'article 3.5.5, intitulé « Largeur d'emprise des voies de circulation », ajout de l'article 3.5.5.2, intitulé «voies cyclables et pistes récréatives non-motorisées»;

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Ajouter au Règlement de lotissement no 178-01, à la suite de l'article 3.5.5.1 :

3.5.5.2 Voies cyclables et pistes récréatives non-motorisées

Tout aménagement cyclable doit rencontrer les normes établies par le « Guide technique d'aménagement des voies cyclables ».

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues selon la loi.

Adoptée

04-04-149

RÈGLEMENT NO. 07-03, nommé : « Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de réglementer la superficie d'occupation au sol des bâtiments résidentiels et non-résidentiels à être construit sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la «Loi sur l'aménagement et l'urbanisme» permet aux municipalités du Québec, par le biais de leur règlement de zonage, de réglementer la superficie d'occupation minimale au sol des bâtiments construits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption de telles dispositions réglementaires;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac adopte le règlement no. 07-03 comme suit :

RÈGLEMENT NO. 07-03 **nommé : « Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage »**

« MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 177-01 – VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 4.1.2 – SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX RÉSIDENTIELS ET AJOUT DE L'ARTICLE 4.2.1.1 – SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX NON-RÉSIDENTIELS »

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt public de remplacer article 4.1.2 du Règlement de zonage no. 177-01, afin d'y inclure une superficie minimale pour le bâtiment principal résidentiel sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption des dispositions proposées par ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Remplacer l'article 4.1.2 du règlement de zonage 177-01, par ce qui suit :

4.1.2 La superficie minimale d'un bâtiment principal résidentiel

Une superficie au sol minimale d'un bâtiment principal résidentiel est applicable et doit respecter les normes suivantes :

Bâtiment d'un étage : 85 mètres carrés minimums au sol
Bâtiment de deux étages : 45 mètres carrés minimums au sol

Tout bâtiment accessoire, garage ou autre, rattaché au bâtiment principal, ne sera pas considéré aux fins du calcul de la superficie minimale au sol.

ARTICLE 2 :

Ajout de l'article 4.2.1.1, au règlement de zonage no. 177-01.

4.2.1.1 La superficie minimale d'un bâtiment principal non-résidentiel

Bâtiment d'un étage : 85 mètres carrés minimum au sol
Bâtiment de deux étages : 45 mètres carrés minimum au sol

ARTICLE 3 :

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Adoptée

04-04-150

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – MME FRANCINE BEAUDOIN

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire ajouter une classe d'usage autre, soit, la construction d'une résidence uni-familiale sur une partie du lot 20A, rang 10, Canton Eardley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant d'ajouter un usage autre, soit la construction d'une résidence uni familiale sur une partie du lot 20A, rang 10, Canton Eardley.

Adoptée

04-04-151

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ISABEL LEACH

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'accorder une dérogation mineure en ce qui a trait les marges avant du bâtiment principal situé au 2185 chemin Beaudoin afin de légaliser une situation existante. Le coin gauche de la maison est à 9.62 m, le coin droit de la maison est à 9.94 m, alors que la marge avant requise est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la différence de la marge à respecter n'est que de 0.38 m (1.2 pi) du coin gauche de la maison et que de 0.6 m (0.2 pi) du coin droit de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les frais ainsi que les pertes monétaires que pourraient occasionner un refus à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant de légaliser les marges de reculs du bâtiment principal sur le lot 15A-15, rang 5, canton Eardley.

Adoptée

04-04-152

DEMANDE DE CADASTRE – M. YVES MERCIER

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire jumeler les lots 14B-15 et 14B-16 du rang 9, Canton Eardley afin de créer le lot 14B-101, du rang 9, Canton Eardley;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire construire une résidence uni familiale sur le lot ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant de jumeler les lots 14B-15 et 14B-16 du rang 9, Canton Eardley afin de créer le lot 14B-101, du rang 9, Canton Eardley, tel que démontré dans le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. André Durocher sous ses minutes : 13 814.

Adoptée

M. William Twolan quitte la table à 21h05.

04-04-153

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – M. WILLIAM TWOLAN

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser un terrain de 14 hectares dans le but de promouvoir un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des lots en zones résidentielles est de plus en plus rare;

CONSIDÉRANT QUE la demande croissante de permis pour les nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des sols du secteur et du lot le rend peu propice à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du requérant ayant pour but la subdivision de lots d'une partie du lot 5, rang 4, Canton Eardley et d'y ajouter un usage autre, soit la construction de résidences.

Adoptée

M. William Twolan retourne à 21h08.

04-04-154

RÈGLEMENT NO. 10-03, « Amendement au règlement no 08-02 - concernant la tarification »

RÈGLEMENT NO 10-03

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 08-02
« RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION »**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Pontiac juge opportun et d'intérêt public d'amender le Règlement concernant la tarification numéro 08-02 afin de modifier le tarif pour permis d'installation septique ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance antérieure en date du 9 décembre 2003 par le conseiller *Roger Larose*;

PAR CONSÉQUENT, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QU'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Pontiac et il est par le présent règlement statué et ordonné à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Les tarifs suivants sont ajoutés sous la section intitulé **Construction** :

• **Installations septiques :**

Nouvelle installation avec champs septique	25,00 \$
Fosse Scellée	50,00 \$
Remplacement de fosse septique	50,00 \$

ARTICLE 3

Le présent règlement est entré en vigueur selon la loi.

Adoptée

M. William Twolan quitte la table à 21h12.

04-04-155

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – ANDRÉ RICHARD

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire une autorisation autre qu'agricole sur 25 lots cadastrés et d'une superficie d'environ 1 acre chacun (voir annexe B) dans le but d'obtenir l'autorisation d'y construire des résidences;

CONSIDÉRANT QUE ces lots font parti d'un projet de développement domicilier depuis 1970;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont déjà subdivisés;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont déjà cadastrés;

CONSIDÉRANT QUE ces lots rencontrent les normes du règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des lots en zones résidentielles est de plus en plus rare;

CONSIDÉRANT la demande croissante de permis pour les nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de supporter la demande du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande du requérant ayant pour but une utilisation autre que l'agriculture, soit, la construction de résidences sur les lots cités en annexe B.

Adoptée

M. William Twolan revient à la table à 21h14.

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Correspondance de la ville de Gatineau – facturation des coûts d'entretien du chemin Terry-Fox pour l'année 2003
- Correspondance de M. Jean-Claude Carisse – erreurs d'adresses avec Postes Canada
- Correspondance de Daniel Alary – taxation municipale au niveau des terres agricoles
- Correspondance de Suzanne Boyle-Hansen – conteste intérêts et pénalités – compte de taxes
- Courriel de M. Guy Roussel – Plan de gestion des matières résiduelles
- Correspondance de Quyon Citizen Committee – buts communautaires
- Correspondance de Me Jonathan Coulombe – instructions – procédures judiciaires – dossier Liliane Simonneau
- Correspondance de Me Jonathan Coulombe – instructions – dossiers Violet Ann McLellan, Elizabeth McCorriston, Henri Dagenais (succession)
- Correspondance du Min. des Affaires municipales, sport et loisir – Certificat de d'admissibilité - PADEM

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Correspondance du Ministre des Affaires municipales, sport et loisir – invitation à la 16^e édition de la Semaine de la municipalité
- Correspondance de la Société d’habitation du Québec – Programme d’aide d’urgence 2004 aux ménages sans logis...
- Correspondance de la Société d’habitation du Québec adressée à l’OMHP – Approbation du budget 2004 de l’OMHP
- Correspondance – Municipalité de Bristol – règlements de zonage
- Correspondance du Club de recherche d’emploi du Pontiac – projet « partenaires de la jeunesse »
- Correspondance de Pêches et Océans – Avis en vertu de la Loi sur les pêches
- Correspondance de Fondex Outaouais – programme de recherche en eau souterraine – village de Quyon
- Communiqué de presse – Tournée des ateliers d’artistes du Pontiac 2004
- Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2004 du conseil de la MRC des Collines
- Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2004 du conseil de la MRC des Collines
- Projet d’ordre du jour de la séance du conseil de la MRC du 18 mars 2004
- Offre - publication – Index du Gouvernement sur DC
- Correspondance du Conseil régional de l’environnement (CREDDO) – renouvellement de cotisation pour 2004-2005
- Correspondance du Groupe Ultima Inc. – Mutuelle des municipalités du Québec
- Correspondance de Bernard Marquis – transfert de lots – développement Xonar
- Correspondance du Min. des Affaires municipales, sport et loisir – Guide des mesures de sécurité pour les systèmes de production d’eau potable
- Ordre du jour et procès-verbal de la séance du 18 mars 2004 du conseil de la MRC des Collines
- Dépôt du rapport financier 2003 de la MRC des Collines / *Tabling of the MRC des Collines 2003 financial report*
- Correspondance de Madeleine Carpentier – demande de copies conformes des items 12.6 et 13.14 de l’ordre du jour de la séance du 9 mars 2004
- Comité sécurité incendie de la MRC des Collines – convocation et ordre du jour – assemblée du 7 avril et compte-rendu de l’assemblée du 11 mars
- Commission des relations du travail – Accréditation du Syndicat des pompiers du Québec
- Correspondance de la SDÉO – étude de faisabilité des sentiers récréatifs
- Avis de convocation – audience – exemption de taxes foncières
- Correspondance de la MRC des Collines – rencontre sur le PGMR
- Procès-verbal de la séance du 19 février 2004 du conseil de la MRC des Collines

04-04-156

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l’assemblée à 21h30 ayant épuisé l’ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 040408

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d’administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 04-04-136 à 04-04-139.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ANNEXE B

LOTS DU RANG 4, CANTON EARDLEY:

- 4-20
- 4-146
- 4-147
- 4-148
- 4-149
- 4-150
- 4-151
- 4-152
- 4-153
- 4-154
- 4-155
- 4-34
- 4-35
- 4-36
- 4-37
- 4-39
- 4-124
- 4-123
- 4-122
- 4-121
- 4-120
- 4-119
- 4-118
- 4-117
- 4-116